

Communauté de Communes du Charolais

Compte rendu de séance du jeudi 17 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre, à dix-huit heures, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président.

Présents : BAUDIN Danielle, BAUJON Marie-Thérèse, BERTHIER Pierre, ROSSAT Jean-Michel, BONNOT Christian, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESCOURS Céline, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, AUPOIL Gérard, DUMONTET Paul, DUMOUX Philippe, GAUTHERON Régis, GORDAT Gérald, JOLY François, LALLEMENT Gérard, LAROCHE Christian, LOPES DE LIMA Pascal, MAILY Patrice, METROP Sonia, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PIRET Jean, SOUFFLOT Hervé, TERRIER Edith.

Excusés : BICHET Jean-Yves, DUCHET Gérard, FORET François, représentés.

BARBIER Roger donnant pouvoir à COMTE Jacky, BERTHIER Françoise donne pouvoir à DUCERF Pierre, BLANCHARD Jean-Charles donne pouvoir à BERTHIER Pierre, CORNELOUP Josiane donne pouvoir à SOUFFLOT Hervé, DESBROSSES Angela donne pouvoir à BAUJON Marie-Thérèse, DUPONT Pascale donne pouvoir à PALLOT Annie, MARECHAL Éric donne pouvoir à BURTIN Hubert, PICHARD Fabienne donne pouvoir à LALLEMENT Gérard, ROUX Didier donne pouvoir à MAILY Patrice, SEURRE Fabienne donne pouvoir à DESCOURS Céline.
BERAUD Daniel, FORGEAT Armand, JARRIER André, KLEINGAERTNER Robert, LAMBOEUF Joël, LORTON Paul, PESENTI Michèle, RIBOULIN André, excusés.

Monsieur Christian BONNOT est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 13 OCTOBRE 2016

Le compte-rendu du 13 Octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions prises par le Président dans la cadre de ses délégations d'attributions

N°	Objets	Fournisseurs	Montant HT
2016-023	Divers biens et fournitures pour la crèche et Riam de Charolles :		
	✕ téléphone et horloge	Sté MANUTAN Collectivités NIORT (79)	113,31 €
	✕ jeux	ODMP WMD Diffusion MENIGOUTTE (79)	781,67 €
	✕ matériel de puériculture	ECL SANTES (59)	1 338,43 €
	✕ électroménager	Ets DAUVERGNE CHANGY (71)	2 169,95 €
	✕ jouets	Papeteries PICHON LA TALAUDIÈRE (42)	1 699,12 €
	✕ jouets	Société LES 3 OURS COUZEIX (87)	3 110,00 €
	✕ matériel informatique	Société ITD SYSTEM PARAY LE MONIAL (71)	1 209,17 €

3. Marché « Transport à la demande » - Avenant de prolongation

Monsieur Noël PALLOT, Président, rappelle la délibération en date du 07 septembre 2016 par laquelle le conseil communautaire a émis un avis favorable à la prolongation du service « Transports à la Demande » (TAD) pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} janvier 2017. Il précise que cette compétence est commune aux 3 intercommunalités appelées à fusionner (la Communauté de Communes Digoin Val de Loire a pris cette compétence depuis peu). Les trois titulaires des marchés actuels ayant fait parvenir leur accord écrit, il convient de conclure des avenants de prolongations de services avec ces derniers.

A l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président est autorisé à signer les avenants considérés ainsi que tous autres documents s'y rapportant avec les titulaires des marchés actuels du service TAD, à savoir :

Lot n° 1 : " zone 1 " : TAXI BRUNO FRAGNY 71430 SAINT VINCENT BRAGNY

Lot n° 2 : " zone 2 " : TAXI FAYARD PIERRE-ALEXANDRE 69790 SAINT CLEMENT DE VERS

Lot n° 3 : " zone 3 " : SARL AMBULANCES RIGOLLET 71220 LA GUICHE

4. « Les p'tits Téméraires » - Convention de partenariat avec Sud Est Restauration

Monsieur Jacky COMTE, Vice-Président, rappelle que, dans le cadre du service multi-accueil de Charolles, des repas doivent être proposés aux enfants accueillis. Par délibération en date du 13 octobre 2016, le conseil communautaire a décidé de convenir d'un partenariat avec le service municipal de restauration scolaire des écoles publiques primaires de Charolles, pour la fourniture des repas les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires.

Pour les mercredis et les périodes de vacances scolaires, il propose de conclure un partenariat avec Sud-Est Restauration, qui fournit les repas à la petite unité de Vie de Saint Bonnet de Joux. Les repas seront préparés au sein de la cuisine centrale de Saint Bonnet de Joux et livrés au multi-accueil « Les p'tits Téméraires » par Sud-Est Restauration. Le coût des repas incluant la livraison, révisable annuellement au 01/09, est fixé à 4.134 € par enfant.

La ville de Charolles est de nouveau remerciée pour son partenariat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec Sud-Est Restauration.

Arrivée de Monsieur Hervé SOUFFLOT

5. Adhésion au nouveau groupement de commandes d'achat d'énergies

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Charolais est membre du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel sur le périmètre de la région Bourgogne.

La création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté a amené à redéfinir le périmètre du groupement. Les huit Syndicats Départementaux d'Energies de Bourgogne Franche-Comté, le SYDESL (Saône-et-Loire), le SICECO (Côte-d'Or), le SDEY (Yonne), le SYDED (Doubs), le SIED70 (Haute-Saône), le SIAGEP (Territoire de Belfort), le SIDEC (Jura) et le SIEEEN (Nièvre) ont décidé de créer un nouveau groupement de commandes d'achat d'énergies, ouvert à toutes les personnes morales de droit public et de droit privé dont le siège est situé dans la Région Bourgogne Franche Comté.

L'acte constitutif de ce nouveau groupement a été adopté, le SIEEEN en est le coordonnateur ; chacun des syndicats est gestionnaire, sur son département, de la relation avec les différents membres pour l'aide à la décision, et le cas échéant la collecte des données.

Afin de continuer à bénéficier des services pour la fourniture d'énergies, Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à adhérer à ce nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies. Il précise que les Communautés de Communes de Paray le Monial et de Digoin-Val de Loire sont également membres de ce groupement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au nouveau groupement de commande d'achat d'énergies.

6. Acceptation du fonds de concours de la commune de Vendennes Les Charolles

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire accepte le fonds de concours attribué à la Communauté de Communes par la commune de Vendennes Les Charolles, d'un montant de 4 322.91 €, pour les travaux de réfection du Pont des Arnesses. Ce fonds de concours représente 45 % des travaux HT.

7. Budget principal – DM n°2 : Virements de crédits

En vue d'ajuster les crédits disponibles dans le cadre des dépenses du personnel notamment sur le secteur petite enfance, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder aux virements de crédits suivants – section de fonctionnement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6188 : Autres frais divers	- 10 000 €	
TOTAL D 011 – Charges à caractère général	- 10 000 €	
D-6413 : Personnel non titulaire		+ 10 000 €
TOTAL D 012 – Charges de personnel et frais assimilés		+ 10 000 €

8. Marché de travaux « Construction d'un hôtel d'entreprises à Charolles » - Attribution et autorisation de signature de marché

Monsieur Noël PALLOT, Président, informe l'assemblée délibérante que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 19 octobre et 07 novembre 2016. Le marché de travaux « Construction d'un hôtel d'entreprises à Charolles », marché passé selon la procédure adaptée, se compose de 15 lots. Les critères d'attributions étaient 60 % valeur technique et 40 % prix. Il rappelle également que l'estimation est de 734 400 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Communautaire, décide d'attribuer les marchés de travaux de construction d'un hôtel d'entreprises sur le site « Pôle d'Activités du Charolais » à Charolles aux entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
Lot n° 1 : VRD - Terrassement	Entreprise JAYET TP 12 rue des Champs de Charolles 71120 CHAROLLES	95 606,00 €
Lot n° 2 : Gros œuvre	SARL COELHO et Fils Le Pont Bragard 71340 IGUERANDE	63 109,85 €
Lot n° 3 : Dallage industriel	Société EUROTECH Est 19 rue Henri Paul 39700 RANCHOT	21 960,00 €
Lot n° 4 : Charpente métallique	Société LEFRANC Grandes Verchères 71340 SAINT BONNET DE CRAY	44 668,00 €
Lot n° 5 : Bardage couverture	Société BATIMONTAGE Le Paquier des Hâtes 71740 SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	81 176,10 €
Lot n° 6 : Étanchéité	Société BATIMONTAGE Le Paquier des Hâtes 71740 SAINT MAURICE LES CHATEAUNEUF	19 826,20 €
Lot n° 7 : Portes sectionnelles	Société FERMETURES DIJON 4 rue du Paquier 21600 LONGVIC	9 100,00 €

Lot n° 8 : Menuiseries extérieures alu	Société COMTE & MARCELINO 7 bis boulevard Henri de Régnier 71600 PARAY LE MONIAL	42 894,00 €
Lot n° 9 : Menuiseries intérieures bois	Société LAFFAY Père et Fils La Grande Verchère 71520 SAINT LEGER SOUS LA BUSSIÈRE	22 296,00 €
Lot n° 10 : Carrelage faïence	SAS CARRELAGE BERRY 112 Zone de la Teppe - BP 17 01380 SAINT ANDRE DE BAGE	23 870,20 €
Lot n° 11 : Plâtrerie peinture	Société PPVS 173 rue des Flandines 71000 MACON	49 775,50 €
Lot n° 12 : Plomberie sanitaire	SARL LESPINASSE Frères Rue Centrale 42670 BELMONT DE LA LOIRE	21 800,00 €
Lot n° 13 : Chauffage ventilation	SARL LESPINASSE Frères Rue Centrale 42670 BELMONT DE LA LOIRE	9 300,00 €
Lot n° 14 : Electricité	CEME 9 rue de Pretin BP 90025 71120 CHAROLLES	65 236,74 €
Lot n° 15 : Espaces verts/clôtures	Société CHAPEY PAYSAGISTE Impasse du Brûlard 71450 BLANZY	13 254,00 €
	TOTAL	583 872,59 €

Les travaux débiteront cette fin d'année 2016. Monsieur Noël PALLOT, Président, précise que la plateforme est en cours de préparation par la SEMA.

Monsieur Patrick BOUILLON interroge quant aux montants des futurs loyers demandés aux entrepreneurs désirant s'installer dans l'hôtel d'entreprises. Monsieur Gérald GORDAT, Vice-Président, répond que la CCC dispose de pratiquement tous les éléments permettant de fixer les loyers et qu'il convient donc de commencer à faire de la publicité sur cet équipement.

Monsieur Gérald GORDAT, Vice-Président, souhaiterait organiser la pose de la première pierre avant le 31 décembre prochain.

9. Projet de création d'un hôtel d'entreprises à Saint Bonnet de Joux - Acquisition d'un local et location temporaire à titre onéreux par l'actuel propriétaire

Monsieur Gérald GORDAT, Vice-Président, rappelle que, lors la séance du 22 juin 2016, le conseil communautaire a délibéré sur le principe d'acheter un garage d'environ 200m², route de Gélard à Saint Bonnet de Joux, en vue d'y aménager un hôtel d'entreprises. Le prix de vente est de 47 000 € hors frais d'acte.

Ce local représente un potentiel certain pour la Communauté de Communes du fait, d'une part, de son emplacement à proximité du bourg, et d'autre part, de sa superficie qui permettrait la réalisation de 2 modules. Des possibilités d'extension existent également sur le terrain, pour envisager, si nécessaire, la construction d'un troisième module.

Monsieur MERLE, propriétaire actuel, souhaite développer son activité et construire un nouveau garage adapté à ses besoins. De ce fait, afin de lui permettre la continuité de ses activités pendant la construction de son nouveau garage, il est proposé de conclure, avec lui, un bail précaire en contrepartie d'un loyer mensuel de 500 € HT. La rédaction de ce bail sera effectuée par Maître KADI.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant à l'acquisition dudit local, sis route de Gélard à Saint Bonnet de Joux, pour une valeur de 47 000 € hors frais d'acte.

Monsieur le Président est également autorisé à conclure un bail précaire d'occupation de ce local avec le propriétaire actuel, en contrepartie d'un loyer mensuel de 500 € HT.

10. PLU de BARON

Monsieur Gérald GORDAT, Vice-Président, informe le conseil communautaire qu'il convient d'arrêter le projet de révision du PLU de Baron. Le projet a été envoyé à l'ensemble des conseils communautaires, sur cd-rom, avec les convocations.

Monsieur Noël PALLOT présente le dossier et rappelle l'historique de la mise en place du PLU au sein de la commune de Baron. La procédure de révision du PLU de Baron a commencé en 2012.

Il rappelle au conseil communautaire les objectifs de révision du PLU et fait le bilan de la concertation organisée au cours de la procédure :

- Le 13/10/2013 : rencontre avec les agriculteurs
- Les 29/10/2014, 10/09/2015 et 07/09/2016 : réunions avec les personnes publiques associées
- Le 07/10/2015 : réunion publique de concertation

Ces réunions n'ont pas engendré d'oppositions particulières aux orientations présentées.

Il informe également qu'un débat a eu lieu au sein du conseil municipal de Baron le 3 novembre 2016.

Après échanges, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, adopte le projet de révision du PLU de Baron.

Dans le cadre de cette procédure de révision, une enquête publique sera réalisée.

Monsieur Gérald GORDAT informe le conseil communautaire qu'une procédure de révision simplifiée du PLU de Palinges devra être lancée prochainement. Cette révision est liée à des projets de développement des activités économiques. Il serait souhaitable de pouvoir délibérer dès le prochain conseil communautaire.

11. Information et questions diverses

**** Prochaine séance***

La prochaine séance du conseil communautaire est fixée au mardi 13 décembre à 20 heures.

**** Fusion***

Une réunion des maires a été organisée le lundi 14 novembre 2016.

Tous les agents, soient environ 112 personnes, seront réunis le lundi 21 novembre prochain au matin en vue de la présentation du futur organigramme. En conséquence, tous les services communautaires seront fermés.

**** Voirie***

Monsieur Christian LAROCHE fait un point sur les travaux de voirie :

- Compte tenu des intempéries, les travaux d'enduits ont été stoppés. Un constat d'intempérie a été transmis à l'entreprise DE GATA, titulaire du marché. 12 communes restent à réaliser pour un montant estimé à 150 000 €. Les travaux seront effectués en début d'année prochaine, avec report de l'enveloppe.
- Il est donné lecture d'un compte-rendu de réunion organisée avec l'entreprise DE GATA.
- Des problèmes lors de la réalisation des vidéos ont été constatés : des séquences sont très mauvaises. Un courrier de réclamation a été transmis au titulaire du marché afin que les travaux soient refaits.
- Concernant le déneigement, contact a été pris avec les entreprises prestataires afin qu'elles vérifient leur stock de sel et le matériel.

**** Saison culturelle***

Monsieur Jean PIRET rappelle que, dans le cadre de la saison culturelle 2016-2017 du Pays Charolais Brionnais, la Communauté de Communes du Charolais accueille le spectacle « Qui commande ici ? », à la salle communale de Changy, le samedi 26 novembre 2016 à 20 h 30.

Levée de séance à 19 heures 45